

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **quinzième jour de janvier 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

01-01-027

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée le 8 janvier 2001.

ADOPTÉE

01-01-028

Formation de comités

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de nommer les personnes suivantes aux comités spécifiques :

Loisirs : André Bergeron
 Gilles Fortier
 Jan Heeremans

Incendie : Monique Carré
 Claude Ménard

Ad hoc sur le Tous les membres du conseil
parc industriel Danis Beauvillier
 Denis Forgues
 Bertrand Fortier
 Michel Thibodeau

ADOPTÉE

01-01-029

Subventions aux organismes

ATTENDU les demandes formulées par les organismes suivants :

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'octroyer les subventions suivantes aux organismes mentionnés :

- Maison des Jeunes La Fréquence inc. : 9 000 \$
- Comité de la Bibliothèque municipale :
5 500 \$ payable en 4 versements de 1 375 \$ en mars, avril, août et octobre 2001
1 000 \$ pour l'achat de « nouveautés » payable sur présentation de facture.

ADOPTÉE

01-01-030

Congrès de l'Union des municipalités du Québec

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser cinq inscriptions aux assises annuelles 2001 de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Mont-Tremblant les 10, 11 et 12 mai 2001. La trésorière est autorisée à effectuer les réservations et à faire les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, de déplacements, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

01-01-031

Mandats à un procureur

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de mandater Sylvain Beauregard, avocat, pour représenter la Ville de Princeville dans les poursuites suivantes :

Marie-France Fournier c. Ville de Princeville

Daniel Tardif & Hélène Guillemette c. Placements G.P. senc. & Ville de Princeville

ADOPTÉE

01-01-032

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration ex-ville 2000:

- En date du 5 décembre 2000
 - nos 0CH001315 & 0CH001316 8 909.80 \$
- En date du 13 décembre 2000
 - nos 0CH001317 à 0CH001323 19 732.45 \$

- En date du 20 décembre 2000
 - nos 0CH001324 à 0CH001331 59 559.43 \$
- En date du 11 janvier 2001
 - nos 0CH001332 à 0CH001348 170 278.32 \$
- En date du 4 janvier 2001
 - nos 1CH000001 & 1CH000002 10 798.56 \$
- En date du 10 janvier 2001
 - nos 1CH000003 & 1CH000004 14 327.52 \$
- temps supplémentaire des périodes 2049 à 2052
- temps supplémentaire des périodes 200101 & 02

Fonds d'administration ex-paroisse 2000:

- En date de décembre 2000
 - nos 2704 à 2733 23 716.53 \$

Fonds d'administration ex-régie des loisirs 2000:

- En date du 12 décembre 2000
 - nos 0CH100685 & 0CH100686 3 847.44 \$
- En date du 20 décembre 2000
 - nos 0CH100687 à 0CH100692 7 056.95 \$
- En date du 27 décembre 2000
 - nos 0CH100693 & 0CH100694 2 953.03 \$
- En date du 27 décembre 2000
 - no 200649 chèque salaire 50.02 \$
- En date du 4 janvier 2001
 - nos 0CH100695 à 0CH100697 6 787.55 \$
- temps supplémentaire périodes 2049 à 2052

Fonds d'administration ex-régie des incendies 2000:

- En date de décembre 2000
 - nos 4102 à 4167 36 918.84 \$

ADOPTÉE

01-01-033

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 15 janvier 2001
 - nos 1CH000005 à 1CH000096 366 255.82 \$

Fonds d'immobilisation ex-ville:

- En date du 15 janvier 2001
 - no 1CH200000 39 475.19 \$

Fonds administration nouvelle ville:

- En date du 15 janvier 2001
- nos 1CH000097 à 1CH000124 70 135.65 \$

Fonds d'administration ex-régie des loisirs:

- En date du 15 janvier 2001
- nos 0CH100698 à 0CH100734 20 113.27 \$

ADOPTÉE

01-01-034

Institution financière

ATTENDU QUE l'an 2001 constitue la première année financière de la nouvelle Ville de Princeville;

ATTENDU l'offre de service déposée par la Caisse populaire de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de retenir l'offre de services financiers pour 2001 à 2003 de la Caisse populaire de Princeville;

QUE la Caisse populaire de Princeville soit l'institution financière principale pour les activités financières de la nouvelle Ville de Princeville;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer le contrat de services avec la Caisse populaire de Princeville;

QUE la trésorière, Louise Bergeron, soit autorisée à effectuer la fermeture des comptes de l'ex-Paroisse de Princeville, de l'ex-Régie intermunicipale d'Incendie de Princeville et de l'ex-Régie intermunicipale des Loisirs de Princeville, et ce, au moment qu'elle jugera opportun.

ADOPTÉE

01-01-035

Excédents de contrat - Camion-incendie

ATTENDU QUE des équipements additionnels ont dû être ajoutés au camion-incendie;

ATTENDU QUE le montant de ces ajouts dépasse le contrat accordé de **6 501.50 \$**;

ATTENDU QUE cet excédent porte le montant de la dépense à **246 351.63 \$** et s'insère dans le montant autorisé de 250 000 \$ prévu au règlement no 2000-10;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver et d'autoriser le paiement des équipements additionnels installés sur le camion-incendie suivants et de les intégrer à la dépense du règlement d'emprunt no 2000-10 :

- RD Lettrage	316.90 \$
- Techno-Feu inc.	11 349.52 \$
- Techno-Feu inc.	517.61 \$
- Aéro-Feu	2 898.63 \$

- Aéro-Feu	178.29 \$
- Aéro-Feu	2 185.48 \$

ADOPTÉE

01-01-036

Mandat à un architecte

ATTENDU les modifications requises à l'Hôtel de Ville pour l'intégration du personnel de l'ex-Paroisse et suite à l'abolition du corps de police;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de mandater Jean Lemay, architecte, du bureau de Morin, Lemay, Coté pour préparer les plans et devis nécessaires aux différentes phases devant mener à la réalisation des travaux de modification de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

01-01-037

Congrès COMBEQ

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur de l'aménagement de l'urbanisme et de l'environnement Michel Carignan à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu à Québec les 29, 30 et 31 mars 2001. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès et notamment les frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

Taux de taxe et municipalités de la région

Suite à l'article comparant les divers taux de taxe dans les municipalités de la région, monsieur le maire Laurent Carignan, explique que certaines inexactitudes dans le traitement que les journalistes ont commises mettent la Ville de Princeville au premier rang quant au coût à payer. Il mentionne qu'en tenant compte de l'ensemble des taxes incluant les tarifs pour les services, Princeville se classe au quatrième rang des cinq villes dispensant les services dans la région.

Un suivi sera assuré auprès du journal concerné.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-01-038

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance d'ajournement soit close.

Mario Juare, Greffier

Laurent Carignan, Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Mario Juare, greffier